



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 87440

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la réussite à l'école et en particulier sur le développement de pratiques pédagogiques innovantes. Suite à la parution du rapport de mai 2015 « une école de la réussite pour tous », le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise de « développer la pédagogie de la coopération ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ce sujet.

Texte de la réponse

Résultat de larges enquêtes conduites sur tout le territoire sur les fragilités du système scolaire actuel, l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « Une école de la réussite pour tous » identifie les freins qui nuisent à la réussite de tous les élèves mais souligne également les nombreuses initiatives et énergies déployées dans les écoles et établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Les trois principes qui structurent les préconisations de l'avis – une école inclusive, une réelle mixité sociale et scolaire, une politique publique qui soutient et évalue les initiatives – sont au cœur du projet que porte la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le 12 mai 2015, lors de la présentation de l'avis concernant une école de la réussite pour tous, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a exprimé son adhésion à l'essentiel de ses préconisations, en souscrivant particulièrement à la volonté de « donner leur place et leur légitimité aux pédagogies explicites et fondées sur la coopération, aux travaux par projet, à tout ce qui stimule l'initiative, l'autonomie des élèves, comme des enseignants ». Cette orientation pédagogique est par ailleurs clairement définie dans le domaine 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : « la maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération ». Elle prend appui sur des pratiques répandues à l'école primaire grâce, notamment : - à l'Office central de la coopération à l'école (OCCE), dont l'influence pédagogique auprès des enseignants est constante, qui prône « une philosophie éducative, caractérisée par les valeurs de solidarité, de respect des identités, du partage des savoirs et des responsabilités, de l'exercice effectif de la démocratie à l'école par les enfants et par les jeunes » ; - à « La Main à la pâte » et l'Accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire (ASTEP) qui « se propose de favoriser l'engagement des scientifiques au bénéfice des enseignants de l'école primaire et de leurs élèves » ; - aux actions éducatives et innovantes (circulaire no 2001-046 du 21-03-2001), proposées chaque année aux enseignants et à leurs élèves, dont « "l'objectif principal" (...) est la découverte, par les élèves, du monde de la recherche (secteurs, lieux, sites, activités, métiers) par l'établissement de liens privilégiés avec des chercheurs, ingénieurs et techniciens ». Elle est également portée par la diffusion des usages du numérique dans l'enseignement, élément clé de la refondation de l'école. La circulaire de rentrée 2015 en précise les attentes : « la mise en avant de l'autonomie, de la créativité et de la responsabilité des élèves mais aussi le développement de l'entraide et de la coopération sont autant de situations d'apprentissage favorisées par le développement du numérique ». La scolarité, à travers les nouveaux programmes récemment publiés dont celui de l'école maternelle entré en vigueur dès cette rentrée 2015, doit favoriser un développement

de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure et permettre ainsi à tous les élèves de réussir à se construire en tant que citoyens libres et responsables. Au-delà de ces dispositifs qui favorisent le développement des pratiques de coopération, les équipes pédagogiques mettent quotidiennement en oeuvre des actions innovantes, en partie répertoriées dans le recueil dédié nommé "expérithèque" dont l'une des caractéristiques est de recourir fréquemment à la pédagogie de coopération. Si toutes ces actions visent bien l'amélioration des connaissances et des résultats, elles font en effet appel à des domaines variés, dans un cadre souvent interdisciplinaire et recourent à l'outil numérique et au fonctionnement en réseau. Parmi les actions sélectionnées pour la journée de l'innovation en mars 2016, on remarque par exemple un travail mené en orthographe dans plus de 100 classes à travers toute la francophonie, par le biais de l'application twitter, ou encore un autre, qui permet à 15 classes de cycles 2 et 3 de collaborer dans le cadre de l'apprentissage de la programmation et du numérique. Au niveau des lycées, on remarque un travail collaboratif conduit avec des classes de la voie générale et de la voie professionnelle pour l'enseignement du français. Dans tous les cas, sont favorisées les dynamiques de classe agissant sur la motivation des élèves. Les actions mises en oeuvre laissent percevoir l'évolution des pratiques des enseignants, qui accordent plus de place aux travaux interdisciplinaires et diversifient leurs supports et les situations d'apprentissages. Dans le but de soutenir les initiatives innovantes, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche travaille en collaboration étroite avec les CARDIE, conseillers académiques en recherche développement innovation et expérimentation. Mis en place dans les académies en 2011, les CARDIE constituent désormais un réseau reconnu qui s'est progressivement professionnalisé depuis cinq ans. Il a permis de donner une réelle lisibilité institutionnelle à l'innovation et de développer les interfaces nécessaires entre tous les services concernés dans les académies.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87440

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6437

Réponse publiée au JO le : [30 août 2016](#), page 7717